Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social



Ce document est cofinancé par l'Union européenne

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)

Manuel utilisateur du Référent Réclamation des DIRECCTE/DIECCTE et des organismes intermédiaires



Plateforme Eolys dédiée au dépôt des réclamations dans le cadre des dossiers du Fonds Social Européen

Table des matières :

Intro	oduction	3
I.	Accès à l'application	4
II.	Consultation d'une réclamation	7
1. Pi	ésentation et organisation de la fiche réclamation	7
2. R	épondre au plaignant	10
3. R	eieter la réclamation	11

Introduction

Ce document a pour objectif de décrire, au profil « Référent Réclamation » des services gestionnaires (autorités de gestion déléguées ou organismes intermédiaires), la marche à suivre pour se connecter au Back-Office de la plateforme de dépôt et de gestion des réclamations et pour accéder à la consultation des réclamations qui sont affectées à leur service.

Ce manuel décrit également la démarche permettant à ce référent de répondre au plaignant ou de rejeter la réclamation qui a été affectée à son service.

I. Accès à l'application

Lorsque le Référent Réclamation DGEFP crée le profil utilisateur « Référent Réclamation », ce dernier a la possibilité d'accéder directement à la plateforme EOLYS Utilisateur.

La plateforme Back-Office utilisateur est accessible via l'adresse :

https://www.plateforme-eolys.fse.gouv.fr/partenaire

EOLYS UTILISATEUR	
Identifiant Mot de passe	
4 , Mot de passe oublié	

L'écran de connexion à la plateforme se présente comme suit :

Il est composé d'un champ « Identifiant », sous forme d'adresse email, et d'un champ « Mot de passe ».

Pour se connecter et accéder à la plateforme, l'utilisateur doit obligatoirement renseigner ces deux champs en saisissant ses identifiants personnels.

Le bouton « Valider » permet de valider ses identifiants et d'accéder à l'application. Suite à cette action, deux cas sont possibles :

- Si la connexion est autorisée, le système envoie sur la page d'accueil connectée et affiche la liste des réclamations qui sont affectées à son service.
- Si la connexion est refusée, un retour est prévu sur l'écran de connexion avec l'affichage d'un message d'erreur.

Se souvenir de moi

permet à l'utilisateur de ne pas resaisir, à chaque accès à La case l'application, son identifiant et son mot de passe

Le bouton présent dans le formulaire d'authentification, permet à l'utilisateur de demander la réinitialisation de son mot de passe en cas de perte.

Pour la réinitialisation de son mot de passe, l'utilisateur doit indiguer l'adresse e-mail par laquelle il est identifié dans l'application. Deux cas alors peuvent se présenter :

- Si l'adresse est reconnue par le système, l'application génère un nouveau mot de passe, envoie un email avec un lien pour se reconnecter avec le nouveau mot de passe et affiche un message à l'écran indiquant l'envoi du mail à l'adresse saisie.
- Si l'adresse n'est pas trouvée, l'application affiche un message à l'écran indiquant que l'adresse est inconnue.

A aucun moment, dans la démarche de réinitialisation, le mot de passe généré n'est affiché à l'écran.

IMPORTANT

Les mots de passe son générés aléatoirement et composés de 8 caractères, comportant au moins une majuscule, une minuscule, un chiffre et un signe. Afin d'éviter les erreurs de lecture, les caractères suivants sont exclus :

- lettres : I, J, L, O, Q
- chiffres : 0, 1



En cliquant sur lien

🔦 Modifier mon mot de passe apparaissant au survol du nom de l'utilisateur dans la partie droite de l'entête, l'utilisateur accède au formulaire de modification du mot de passe qui se présente comme suit :

	EOLYS		⚠ Réclamations	F.Z CHIADMI +
Mot de passe				
Ancien mot de passe *	Ancien mot de passe			
Mot de passe *	Nouveau mot de passe			
(Vérification) *	Resaisir pour vérification			
	Enregistrer mon nouveau mot de passe			

Ce formulaire contient les champs suivants :

- Ancien mot de passe : l'utilisateur saisit son mot de passe actuel.
- Mot de passe : l'utilisateur renseigne son nouveau mot de passe en respectant les critères cités précédemment.
- (Vérification) : l'utilisateur confirme la saisie de son nouveau mot de passe.

Avant l'enregistrement du nouveau mot de passe, les contrôles suivants sont effectués :

- Concordance du mot de passe actuel saisi et de celui enregistré dans la base de données ;
- Concordance du nouveau mot de passe saisi et de la saisie faite dans le champ de confirmation.
- Si ces contrôles sont validés, le nouveau mot de passe est enregistré dans le système et l'utilisateur est redirigé sur le même écran de modification du mot de passe, où un message de confirmation est affiché.
- 2. En cas d'erreur, l'utilisateur est redirigé vers l'écran de modification avec l'affichage du message d'erreur.

II. Consultation d'une réclamation

1. Présentation et organisation de la fiche réclamation

Le Référent Réclamation de la structure est informé au préalable du dépôt d'une réclamation par une notification sur l'adresse mail dédié.

ľ	Dec		10
I	De: λ.	Haterome Eosys <norephysesynti.net> Uate: mar.15/11/201612 Column Mailerome Column Co</norephysesynti.net>	:16
I	Cc:	JHLPB, Malka (Dal F)	
I	Objet :	Confirmation du dépot de votre réclamation	
	Votre récla formulaire	amation a bien été déposée et enregistrée sur la plateforme le 15/11/2016 à 12:16 sous le n° R008-2016. Conformément à votre choix, le service gestionnaire désigné dans votre effectuera un examen de recevabilité et une réponse motivée vous sera adressée dans les meilleurs délais.	
	Le cas éch	éant, votre réclamation sera alors réorientée vers le service compétent pour traitement.	
	Vous serez	z informé de l'état d'avancement de votre dossier par un système de notification envoyé directement au courriel renseigné.	
1			

Une fois connecté à la plateforme Back Office Utilisateur, l'utilisateur visualise la liste des réclamations qui sont assignées à son service.

EOL	YS			🗘 Réclamations 🛛 F.Z CHIADMI
Liste des réclan	nations			
N°	Prog	gramme	Objet	Statut
N°		•	Objet	
Création : entre	P)	et		
Ex: 20/01/2017	r	Ex: 20/01/2017		
Filtrer Annu Numéro 🗢	iler le(s) filtre(s) Dépôt ©	Programme 🌣		Statut 🗢
R013-2016	22/12/2016	Programme opérationnel nation	al FSE Emploi et inclusion (PON FSE)	Transmis au service - en attente
R020-2017	0-2017 17/01/2017 Programme opérationnel national FSE Emploi et inclusion (PON FSE)		al FSE Emploi et inclusion (PON FSE)	Transmis au service - en attente
R014-2016	22/12/2016	Programme Etat/DOM		Traitée
			1-3/3	

En cliquant sur une ligne spécifique, l'utilisateur a accès directement à la page de consultation du contenu de la réclamation et aux différentes fonctionnalités proposées par le Back Office.

EOL	YS			Ω Réclamations – F.Z CHIADMI ↔
Liste des réclan	nations			
N°	Pro	ogramme	Objet	Statut
N°			▼ Objet	
Création : entre	e.	et		
Ex: 20/01/2017		Ex: 20/01/20	7	
Filtrer Annu Numéro ¢	ler le(s) filtre(s) Dépôt ©	Programme 🗘		Statut 🗇
R013-2016	22/12/2016	Programme opérat	ionnel national FSE Emploi et inclusion (PON FS	E) Transmis au service - en attente
R020-2017	17/01/2017	Programme opérat	ionnel national FSE Emploi et inclusion (PON FS	E) Transmis au service - en attente
R014-2016	22/12/2016	Programme Etat/D	м	Traitée
			1 - 3 / 3	

La consultation de la fiche de la réclamation déclenche la création d'une ligne dans l'historique de ladite réclamation.



1

La fiche de la réclamation est une page organisée en plusieurs parties. Le haut de la page se présente comme suit :

EOLYS			
éclamatio	n n°R013-2016	1	
Dépositaire de la réclamatio	าท		Dépôt
Prénom	Gustave	Nom Eiffel	22/12/2016 @ 15:40
Adresse	Champ de Mars 7 avenue de Suffren	Email gustave.eiffel@spyrit.net	Disselfan ministration
Code postal	75007		Derniere mise a jour :
Commune	PARIS		E.Z. CHIADMI
Organisme	Spyrit		DG
Téléphone	0102030405		
Programme concerné Structure concernée Objet	Programme opérationnel national FSE Em Sous-direction du Fonds social européen Suspendisse non nisl sit amet velit hendre	ploi et inclusion (PON FSE) rit rutrum. Curabitur at lacus ac velit ornare	Statut En cours de traitement
	lobortis. Quisque id odio, Duis lobortis ma	ssa imperdiet quam. Curabitur turpis.	Réclamation assignée à
	Phasellus a est. Vivamus consectetuer her	drerit lacus. Donec venenatis vulputate lorem.	
	Phasellus a est. Vivamus consectetuer her Sed in libero ut nibh placerat accumsan. A	idrerit lacus. Donec venenatis vulputate lorem. liquam eu nunc.	Sous-direction du Fonds social
	Phasellus a est. Vivamus consectetuer her Sed in libero ut nibh placerat accumsan. A Aenean leo ligula, portitior eu. consequat purus blandit viverra. Etiam ut purus matt odio nec arcu. Phasellus gravida semper n	ndrerit lacus. Donec venenatis vulputate lorem. liquam eu nunc. vitae, eleifend ac, enim. Praesent nec nisi Is mauris sodales aliquam. Fusce fermentu. Isi.	Sous-direction du Fonds social européen Depuis

Numéro de la réclamation : numéro unique généré automatiquement lors du dépôt de la réclamation.

Dépositaire de la réclamation : cet encadré reprend l'ensemble des données du plaignant (cf. première partie du formulaire de réclamation au niveau du Front Office – manuel du plaignant).

3

Contenu de la réclamation : ce deuxième encadré récapitule l'ensemble des informations de la réclamation (Cf. deuxième partie du formulaire de réclamation au niveau du Front Office- manuel du plaignant).

Un lien vers les fichiers joints est affiché pour que l'utilisateur puisse télécharger et consulter le fichier joint par le plaignant lors du dépôt de la réclamation.



Horodatage : cette section permet d'afficher la date et l'heure du dépôt de la réclamation, la date et l'heure de la dernière mise à jour ainsi que le nom, la fonction et la structure de l'utilisateur ayant réalisé la dernière opération.

Une mise à jour d'une réclamation peut être un refus d'affectation par le service, une réaffectation à un nouveau service, une réponse au plaignant ou une clôture automatique.

Par ailleurs, il n'est pas possible de modifier la réclamation elle-même.



Statut : au niveau de cette section, l'application affiche le statut actuel de la réclamation et indique la structure à laquelle la réclamation est assignée, ou, le cas échéant, affiche la mention indiquant que l'assignation a été refusée par le service concerné.

⁵ Au niveau de la deuxième partie de la fiche de consultation de la réclamation, l'utilisateur a la possibilité de répondre directement au plaignant. Il peut également procéder au rejet de la réclamation s'il estime que son service n'est pas concerné.

Statut	Règles de gestion associées	
Transmis au service - en attenteStatut mis en place dès lors qu'une réclamation enregistré par le plaignant		
Rejeté par le service	Statut mis en place lorsque le référent réclamation utilise l'option « rejeter », c'est-à-dire qu'il considère qu'il y a une erreur dans l'affectation de la réclamation à son service. Ce rejet implique son transfert automatique au Référent Réclamation DGEEP, qui soit réaffecte au	

	service concerné, ou qui apporte la réponse au plaignant.
Non traitée dans les délais	Statut mis en place lorsque la réclamation n'a pas obtenu de réponse dans le délai convenu de 2 mois. Une notification 7 jours avant cette date limite de traitement est automatiquement envoyée au Référent Réclamation pour rappel.
En cours de traitement	Statut mis en place lorsque le Référent Réclamation se connecte à la réclamation pour en prendre connaissance. Il dispose alors d'un délai de 2 mois pour apporter une réponse.
Traitée	Statut mis en place lorsque le Référent Réclamation enregistre une réponse au plaignant.

Le plaignant est informé par des notifications sur son adresse mail de l'état d'avancement du traitement de sa réclamation.

2. Répondre au plaignant

Le formulaire de réponse est composé de :

- champ de saisie texte avec une barre de mise en forme simplifiée ;
- bouton « Envoyer ».

Répondre au plaignant	
Source B I ↓= := ↓≡ :≡ ↓≡ :≡ ♥ ♥	
	Envoyer

Lorsque l'utilisateur clique sur le bouton « Envoyer », le système effectue les actions suivantes :

- vérification que le champ message est rempli ;
- enregistrement du message qui devient consultable dans la fiche de la réclamation ;
- envoi du message au plaignant par email;
- changement de statut de la réclamation vers le statut « Traitée ».



📤 IMPORTANT 🖑

Enfin, la réponse au plaignant déclenche la création d'une ligne dans l'historique de la réclamation.

3. Rejeter la réclamation

Si l'utilisateur souhaite rejeter la réclamation, il doit motiver ce refus et le notifier aux « Référents Réclamations DGEFP ».

Le rejet s'effectue en cliquant sur un bouton « Rejeter » qui fait apparaître un formulaire composé des éléments suivants.

- Champ de saisie texte avec barre de mise en forme simplifiée
- Bouton « Envoyer »

Rejeter la réclamation	^
Si vous estimez que votre service n'est pas concerné par cette réclamation, vous avez la possibilité de rejeter la réclamation, en motivant votre décision dans l'encart prévu à cet effet. Le référent Réclamation de la DGEFP sera a de ce rejet et décidera de la suite à donner.	visé
Source B I $1 \equiv 1 $	
Envoyer	

Au clic sur le bouton « Envoyer », les actions suivantes sont déclenchées :

- vérification que le champ message est rempli (sinon message d'erreur).
- enregistrement du message (qui devient consultable dans la fiche de la réclamation, section « Notes internes »).
- envoi d'une notification aux « Référents Réclamations DGEFP ».
- changement de statut vers « Rejetée par le service ».

Le rejet d'une réclamation par le service désigné déclenche la création d'une ligne dans l'historique de la réclamation.

A partir du moment où le « Référent Réclamation » d'un service a rejeté une réclamation, ni lui ni aucun autre « Référent Réclamation » de ce service n'a plus accès à celle-ci dans son interface. Seul un utilisateur avec le rôle « Référent Réclamations DGEFP » peut intervenir, soit pour répondre directement, soit pour transmettre à un autre service.



Par ailleurs, si l'utilisateur souhaite revenir sur la page d'accueil du Back Office Utilisateur où est affichée la liste des réclamations qui sont assignées à son service, il doit cliquer sur

EOL	YS ou s	↓ Réclam	ations , en haut de la page.	
	1			
EOL	YS			🗘 Réclamations 🛛 F.Z CHIADMI 🗕
Liste des réclam	nations			
N°	Progra	mme	Objet	Statut
N°			▼ Objet	-
Création : entre		et		
Ex: 20/01/2017		Ex: 20/01/2017		
Filtrer Annu	ler le(s) filtre(s)			
Numéro 🗘	Dépôt 👙	Programme 🌩		Statut 🗢
R020-2017	17/01/2017	Programme opération	nel national FSE Emploi et inclusion (PON FSE)	Transmis au service - en attente
R013-2016 22/12/2016 Programme opérationnel national F		nel national FSE Emploi et inclusion (PON FSE)	En cours de traitement	
R014-2016	22/12/2016	Programme Etat/DOM	1	Traitée
			1-3/3	

Historique de la réclamation : la dernière partie de la fiche de la réclamation est l'historique. Cette partie, présentée sous forme de tableau récapitulatif, a pour finalité de recenser tous les événements intervenus sur une réclamation. Sa structure est composée d'un horodatage, des données de l'utilisateur ayant réalisé l'action et d'une description de la nature de l'action.

La liste est triée par défaut dans l'ordre chronologique inverse (les plus récents en premier). Le tri peut être modifié en cliquant sur l'en-tête de chaque colonne.

Date ≑	Utilisateur 🌩	Action 🗢
Le 06/09/2016 à 15:31	Fatima-Zohra BENCHEKROUN	Consultation
Le 05/09/2016 à 16:01	Fatima-Zohra BENCHEKROUN	Consultation
Le 05/09/2016 à 16:00	Fatima-Zohra BENCHEKROUN	Consultation
Le 05/09/2016 à 15:55	Fatima-Zohra BENCHEKROUN	Consultation
Le 05/09/2016 à 15:53	Fatima-Zohra BENCHEKROUN	Consultation
Le 05/09/2016 à 15:53	Fatima-Zohra BENCHEKROUN	en cours d'instruction par le service Structure 1.1
Le 26/08/2016 à 17:02	Support SPYRIT	Consultation
Le 26/08/2016 à 17:01	Support SPYRIT	Consultation
Le 26/08/2016 à 17:01	Support SPYRIT	Consultation
Le 26/08/2016 à 16:59	Support SPYRIT	Consultation
Le 26/08/2016 à 16:57	Support SPYRIT	Consultation
Le 26/08/2016 à 15:45	Support SPYRIT	Consultation
Le 26/08/2016 à 15:18	Support SPYRIT	Consultation
Le 26/08/2016 à 14:49	Support SPYRIT	Consultation
Le 26/08/2016 à 14:48	Support SPYRIT	Consultation
Le 26/08/2016 à 14:46	Support SPYRIT	Consultation